\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Field Marshal Khalifa Belqasim Haftar  
General Commander of the Libyan Arab Armed Forces (LAAF)

**Email:** [**pmoffice@libyangov.info**](mailto:pmoffice@libyangov.info)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Maréchal,

**Le 13 janvier 2024, l’Agence de sûreté intérieure (ISA), un service de sécurité allié aux Forces armées arabes libyennes (FAAL), que vous commandez, a arrêté la militante et blogueuse Maryam Mansour al Warfalli, âgée de 42 ans, au bureau de l’ISA situé à Sebha, dans le sud de la Libye, après l’avoir convoquée pour un interrogatoire**. Elle a été arrêtée peu après avoir critiqué sur Facebook la gestion par les Forces armées arabes libyennes (FAAL) de la distribution de gaz de cuisine dans le sud de la Libye. Maryam Mansour Al Warfalli, connue sous le nom de «Nakhla Fezzan», critique haut et fort depuis des années la corruption et la mauvaise gestion des autorités dans le sud de la Libye.

Maryam Mansour Al Warfalli a été arrêtée sans mandat décerné par une autorité judiciaire compétente et est détenue au siège de l’ISA à Benghazi depuis près de huit mois sans inculpation.

Le 2 mai 2024, les autorités pénitentiaires l’ont orientée vers un psychiatre, qui a demandé son admission à l’hôpital de Benghazi. Au bout de cinq jours, l’ISA l’a renvoyée en détention à son siège à Benghazi sans que le médecin n’ait donné son aval. Pendant toute la durée de sa détention, on ne lui a autorisé aucune visite à la prison, ce qui a fortement pesé sur sa santé mentale. Sa famille a obtenu des informations à son sujet par téléphone à deux reprises, avant et après la fête de l’Aïd el Kébir. Sa mère se trouve actuellement dans un état critique ; elle a eu un accident de voiture deux jours après l’arrestation de sa fille.

**Je prie instamment les Forces armées arabes libyennes (FAAL) de prendre des mesures pour que Maryam Mansour al Warfalli soit libérée. Dans l’attente de sa libération, les autorités pénitentiaires doivent veiller à ce qu’elle puisse communiquer avec sa famille, consulter un avocat et bénéficier de soins médicaux. Les FAAL et les autres groupes armés sous leur commandement doivent mettre fin à leur campagne répressive contre leurs détracteurs et opposant·e·s, y compris les responsables politiques, les militant·e·s, les poètes·ses et les blogueurs·euses, et libérer toutes les personnes détenues arbitrairement.**

Veuillez agréer, Maréchal, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de l'État de Libye, Tavelweg 2, Case Postale 633, 3000 Berne 31

Fax: 031 351 13 25, E-Mail: libya\_emb\_ch@foreign.gov.ly ; libyaemb\_bern@yahoo.com